



Propositions de mesures de sécurité sanitaire pour l'organisation des sessions d'examen du titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)

Mise à jour du 8 juin 2020

La présente fiche a pour objet de proposer aux centres d'examen des mesures de sécurité sanitaire spécifiques pour l'organisation des sessions d'examen du titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF).

Ces propositions de mesures doivent être appliquées en complément des informations diffusées par le ministère du travail afin d'aider les organismes de formation à reprendre leur activité dans le respect des règles de sécurité sanitaire :

- Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la sécurité et la santé des salariés : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/protocole-national-de-deconfinement-pour-les-entreprises-pour-assurer-la>
- Guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle pour la reprise d'activité : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs> (rubrique autres secteurs)
- Reprise de l'accueil en formation : recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/deconfinement-et-conditions-de-reprise-de-l-activite/article/reprise-de-l-accueil-en-formation>
- Questions/réponses "Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 » (mis à jour au 6 mai 2020) : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/apprentissage-apprentis-et-organismes-de-formation-cfa>



De manière générale, conformément au protocole national de déconfinement, il est impératif d'appliquer les mesures barrières et de distanciation physique :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) lorsqu'il n'y a pas de point d'eau, se sécher les mains dans un papier à usage unique ou un tissu nettoyé selon le protocole sanitaire fourni par le prestataire.
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable à usage unique pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable à usage unique en papier.
- Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :
 - Ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ne pas effectuer d'accolade ;
 - Respecter la distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne). Lorsque cette distance ne peut pas être respectée, il est recommandé de porter un masque.
- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les locaux, pendant quinze minutes.
- Nettoyer régulièrement les objets et matériels manipulés ainsi que les surfaces.
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gants, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- Afin d'éviter de porter les mains au visage, le port d'une visière peut être recommandé.
- Prévoir le temps et les moyens nécessaires aux candidats pour se laver régulièrement les mains.

Les tableaux ci-après illustrent quelques précautions concernant la mise en œuvre des différentes épreuves.



Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)

Préparation de la session

- Informer toutes les parties (jury, comédien, candidat) des conditions particulières de passage des épreuves et s'assurer de l'accord de chacun pour y participer.
- Convoquer les candidats un par un en tenant compte du temps de passage de l'examen pour éviter tout regroupement.
- Préciser dans la convocation au candidat :
 - d'apporter un stylo,
 - que les EPI (Equipement de Protection Individuelle) seront mis à disposition et qu'ils devront être revêtus en amont de l'épreuve.
- Prévoir un plan de circulation de chaque partie prenante de l'examen par un marquage au sol, en privilégiant si possible un sens unique de circulation.
- Prévoir le dossier professionnel en plusieurs exemplaires.
-
- Mettre à disposition du candidat une ramette de papier neuve.
- Mettre à disposition mouchoirs jetables, papier/tissu à usage unique, lingettes désinfectantes et gel hydro-alcoolique.

Organisation du plateau d'examen

- Ôter du plateau technique tout ce qui n'est pas nécessaire à la session d'examen.
- Nettoyer les locaux et le matériel.
- Organiser la circulation en fluidifiant les déplacements.
- Prévoir un local destiné au candidat où il pourra se laver les mains, y mettre ses EPI et laisser ses affaires personnelles.
- Mettre à disposition une poubelle équipée d'un sac poubelle pour évacuer les EPI.

A l'ouverture des plis :

- Photocopier les sujets afin de disposer d'un second jeu pour ne pas remettre le scénario dans la pioche.

A l'arrivée du candidat

- Le candidat arrive à l'horaire indiqué et repart suivant l'organisation convenue lors de la convocation.
- Le candidat est informé de façon rassurante au préalable de l'ouverture des plis :
 - des modalités particulières du passage de l'examen,
 - des modalités d'utilisation des équipements (se laver les mains avant et après tout contact et manipulation),



- de l'emplacement du local où il pourra mettre ses EPI et laisser ses affaires personnelles.
- Expliquer l'organisation en s'assurant de la bonne compréhension du candidat.
- Rappeler les règles du lavage des mains à toutes les étapes de l'examen à l'eau et au savon ou à défaut au gel hydro alcoolique.
- Lors du contrôle de l'identité du candidat, faire manipuler les documents présentés par le candidat lui-même.
- Demander au candidat de se laver les mains au préalable et à l'issue de la mise en place de ses EPI et de la dépose de ses affaires personnelles.

Lors de la mise en situation professionnelle

Le lavage des mains est indispensable aussi souvent que nécessaire, notamment :

- avant la mise en place des EPI (masque et visière) ;
- au moment de l'enlèvement des EPI ;
- avant chaque contact ou manipulation de la personne (comédien) ;
- après chaque contact ou manipulation de la personne (comédien).

Lien vers la fiche métier aide à domicile :

https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_aide_a_domicile_080520.pdf

Si des gants sont utilisés, il convient d'être particulièrement vigilant en respectant les mesures suivantes :

- Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- Afin d'éviter de porter les mains au visage, le port d'une visière peut être recommandé.
- Ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans un sac poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

La mise en situation doit permettre notamment l'évaluation des compétences suivantes : aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer, assister la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.

L'évaluation de ces compétences qui sont des actes métiers « de contact » ne permettent pas de maintenir en permanence la distanciation physique ; de ce fait, il est indispensable de prévoir une organisation avec mise en place d'équipements de protection spécifiques :

- Prévoir pour chaque candidat : un masque, une paire de sur chaussures, des paires de gants à usage unique en nombre suffisant, une paire de gants ménagers, une combinaison intégrale jetable ou une blouse/sur blouse à usage unique.
- Mettre à disposition du comédien un masque et une combinaison intégrale jetable.
- Mettre un masque à disposition du jury.
- Prévoir une visière pour l'ensemble des candidats, une pour le comédien et une pour chaque membre du jury. La visière sera nettoyée au préalable et à l'issue dans le même protocole qu'une surface vitrée, en privilégiant les produits à base d'alcool.
- Mettre à disposition le matériel pour nettoyer les visières.



Tous les scénarios peuvent être joués.

- Pendant le temps de préparation du candidat, l'organisateur prépare les ingrédients nécessaires à la réalisation du plat et les met à disposition sur le plateau technique.
- Remplacer le cahier de liaison par une feuille à usage unique.
- Le comédien conserve ses EPI tout au long de la mise en situation de chaque candidat.
- Il nettoie sa visière à l'issue de chaque mise en situation.
- La combinaison jetable sera changée à minima chaque fin de demi-journée.
- L'aide à l'habillage, au déshabillage et l'aide à la toilette sont réalisées en conservant le masque, la visière et les gants pour le candidat ainsi que masque et visière pour le comédien.
- Les plats préparés ne seront ni goûtés, ni consommés.

Lors de l'entretien technique

Le respect de la distance physique est possible pour cet entretien technique ; toutefois, il est recommandé de garder les masques et visières.

- Veiller à ce que la manipulation du poupon soit effectuée avec des gants à usage unique.
- Veiller à ce que le candidat se lave les mains avant et après avoir enfilé les gants.

Lors de l'entretien final

- Du fait de la particularité d'un entretien oral, s'assurer du respect de la distanciation physique afin d'éviter le port du masque.
- Si cette distanciation ne peut pas être respectée, mettre en place un plexiglas ou, à défaut, l'entretien s'effectuera avec les masques.

Au départ du candidat

- Nettoyer les matériels et surfaces.
- Aérer les pièces en attendant l'arrivée du prochain candidat.
- Aérer les pièces au minimum 1/4h toutes les 3 heures.